

Avis de désignation d'un membre de la communauté au conseil d'administration du centre de services scolaire¹

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (RLRQ c. 1-13.3, art. 455.2), avis est donné afin d'inviter les personnes domiciliées sur le territoire du Centre de services scolaire des Trois-Lacs à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté afin de siéger à son conseil d'administration.

Ainsi, trois (3) postes sont ouverts aux candidats suivants qui possèdent les qualités et conditions requises mentionnées dans le présent avis de désignation.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie
1	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières et matérielles (mandat se terminant le 30 juin 2028)
1	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel (mandat se terminant le 30 juin 2028)
1	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans (mandat se terminant le 30 juin 2026)

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Correspondre à l'un des trois (3) profils mentionnés.
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- Un membre de l'Assemblée nationale.
- Un membre du Parlement du Canada.
- Un membre du conseil d'une municipalité.
- Un juge d'un tribunal judiciaire.
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale.
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation.
- Un employé du centre de services scolaire.
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

¹ En cas de différence entre le présent avis et les articles de loi et de règlement, la loi et les règlements prévalent.

- Une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister.
- Une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature se déroulera du 10 novembre au 1^{er} décembre 2025.

5 – Comment soumettre sa candidature

Un membre de la communauté qui souhaite se porter candidat pour l'un des postes mentionnés ci-haut doit le faire par la transmission du formulaire de mise en candidature joint au présent avis de désignation auprès de la direction générale (secgen@csstl.gouv.qc.ca), et ce, au plus tard le **1^{er} décembre 2025**.

La désignation des membres représentants de la communauté aura lieu par cooptation, lors d'une séance convoquée par les membres parents et les membres du personnel du conseil d'administration.

6 – Pour plus d'information

Service du secrétariat général et des communications :

Marie-Claude Barrette, directrice

Adresse :

400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 6B1

Téléphone : 514 477-7000

Courriel : secgen@cstrois-lacs.qc.ca

Signature : *Chantal Beausoleil*

Chantal Beausoleil, directrice générale

Donné à Vaudreuil-Dorion, le 10 novembre 2025.